



Renseignement sur la pension

Par **dewaele kadeja**, le **30/05/2017** à **16:41**

bonjour

j ai ma fille qui va avoir 18 ans en juillet et qui va être en 2 eme année d apprentissage fin août et son père veux arrêter de verser la pension fin juillet a t il le droit.
merci pour ceux qui vont me repondre

Par **Visiteur**, le **30/05/2017** à **17:07**

Bonjour,

non, ce n'est pas à lui de décider de cela ! Il doit émettre une demande auprès du juge, seul habilité à prendre ce genre de décision. On n'arrête pas une pension sous prétexte que l'enfant soit majeur; ça fait partie de ces croyances populaires qu'on appelle aussi légendes urbaines.